

peau, et en usant de tous les moyens possibles pour en tirer de l'argent, non seulement ne se soucient point de nourrir leurs brebis spirituelles de la parole de Dieu, de les consoler et soulager, en leur montrant la magnificence des saints offices, mais ils leur causent bien des afflictions et bien des scandales, en officiant les liturgies, les messes et tous les actes de leur fonction sacerdotale, sans dévotion aucune, et en mêlant sans crainte de Dieu aux chants divins de l'église des paroles et expressions honteuses et des injures de cabaret.

Or, si les canons apostoliques (1) portent la peine de l'excommunication et même celle de dégradation pour l'évêque ou le prêtre, qui serait convaincu de négliger le clergé ou le peuple et de ne pas lui enseigner la piété, quelle plus grande peine ne mériteraient ces évêques qui, non seulement ne se soucient point de soigner et d'instruire leur troupeau, mais qui l'affligent aussi et le scandalisent par leur conduite indécente pendant l'office divin, établi pour l'édification, la consolation et la sanctification des fidèles.

4° Les évêques grecs non seulement n'enseignent pas au peuple la piété, ni ne l'édifient par leurs offices, mais ils ne sont pas même capables de remplir ces saints devoirs d'abord parce qu'ils sont grossiers et ignorants, et ensuite parce qu'ils ne connaissent pas notre langue. Et ne connaissant pas notre langue, non seulement ils ne peuvent pas donner par eux-mêmes à notre peuple la consolation et l'édification chrétiennes, mais ils tâchent d'en empêcher même ceux qui en seraient capables, en usant de tous les moyens en leur pouvoir pour bannir notre langue de nos églises et de nos écoles, et d'y introduire la langue grecque, qui pour notre population est complètement inintelligible.

En se conduisant ainsi, les dits évêques vont évidemment contre les lois naturelles, contre le but salutaire de la religion chrétienne et contre les paroles claires de l'Apôtre Saint-Paul, qui condamne cela tout au long dans le 14^{me} chapitre de son épître aux Corinthiens.

Or, si les évêques grecs sont incapables d'instruire notre population chrétienne, et que de plus ils l'empêchent d'entendre la parole de Dieu et les chants de l'église en sa langue maternelle, on se de-

(1) Voir le 38^e canon des Apôtres.